

Auto-écoles : un « permis » pour frauder



La plupart des moniteurs encourageaient fortement les clients à prendre plus d'heures de conduite. © Max FFP

Près de 250 clients ont été victimes d'une gigantesque arnaque dans des auto-écoles de Paris.

Ils sont soupçonnés d'avoir organisé une gigantesque arnaque à l'auto-école entre 2002 et 2005. Trois hommes comparaissent depuis mardi devant le tribunal correctionnel de Paris pour toute une série de délits, allant de la fraude à l'examen du permis de conduire jusqu'à l'abus de biens sociaux.

Lors de l'enquête, plusieurs élèves du CER Flandre et du CER Place des fêtes, situés dans le 19^e arrondissement de Paris, ont raconté les combines dont ils ont été témoins. Certains ont affirmé avoir payé des heures de conduite alors que les prestations étaient amputées de plusieurs dizaines de minutes ou se déroulaient de manière chaotique : des moniteurs ivres, endormis ou qui s'arrêtaient pour faire une course personnelle.

« Pendant les cours, ils disaient : 'attendez je vais faire une course'. Ils s'en vont à la banque, à droite, à gauche, ce qui les amenait à vous proposer de prendre deux heures par semaine car une heure ça ne leur suffisait pas », témoigne au micro d'Europe 1 cette victime qui souhaite rester anonyme.

Report des dates d'examen

De plus, lorsque le forfait de 20 heures de conduite était atteint et que le candidat aspirait à passer l'examen pratique, la plupart des moniteurs l'encourageaient fortement à prendre plus d'heures. Pour cela, les secrétaires des écoles de conduite reportaient sans cesse les dates d'examen pour des motifs fallacieux.

Cette victime interrogée par Europe 1 affirme avoir dû prendre près de 75 heures de cours avant de passer son permis pour la première fois. En tout, elle a effectué 148 heures de conduite, et a perdu 6.000 euros dans l'affaire. Enfin, d'autres élèves ont payé des leçons mais n'ont jamais été formés.

La fraude au buzzer

L'accusation reproche également aux trois dirigeants des auto-écoles, d'avoir organisé des tricheries à l'examen contre une remise d'argent (environ 2.000 euros).

Outre le recours aux candidats de substitution, l'auto-école pratiquait la fraude au « buzzer ». Lors du passage du code, une personne avait un écouteur pour entendre les questions et transmettait aux candidats la bonne réponse en faisant vibrer les appareils qu'ils avaient dans leur poche. « Quand le candidat passait l'examen, on lui mettait un bipper

Auto-écoles : un «permis» pour frauder

dans la poche. Par exemple, si la bonne réponse c'était A, ça vibrait donc il mettait la bonne réponse à chaque fois», explique maître Thomas Desrousseaux au micro d'Europe 1.

Les prévenus auraient ainsi floué plusieurs centaines de clients à hauteur de quelque 340.000 euros. Seules une vingtaine de victimes étaient présentes à l'audience. La fin du procès est prévue le 20 mars.